



SECTION
DE LA
HAUTE-SAÔNE



Compte Rendu du Comité Social d'Administration Local n° 4/2024 Formation Spécialisée

1° Désignation du secrétaire CSAL-FS de la Haute-Saône et durée de son mandat

Contrairement aux autres instances, le CSAL-FS bénéficie d'un secrétaire permanent, élu à la majorité par la parité syndicale pour une durée déterminée.

La candidature de Pascal Baullard, représentant FO-DGFIP, est retenue. Il est élu à l'unanimité pour la durée du mandat soit 4 ans.

2° Présentation de la note d'orientations ministérielles santé, sécurité, et conditions de travail pour 2024

Les orientations 2024 sont les suivantes :

► Assurer la protection des agents et les accompagner lors d'événements graves.

L'administration centrale avait octroyé une dotation spéciale de véhicules de fonction en 2023. La Haute Saône n'avait rien demandé ! FO-DGFIP renouvelle donc sa demande pour cette opportunité pour les agents effectuant des missions de contrôle. La direction a donc enfin fait une demande de deux véhicules. Espérons qu'il ne sera pas trop tard !

FO-DGFIP questionne la direction sur l'utilisation des DATI (dispositifs pour travailleurs isolés). Pour le moment, depuis plusieurs mois seule une étude est en cours sur le sujet. Dans l'attente, les interventions se font en binôme ou accompagnées des forces de l'ordre.

La note prévoit la possibilité d'avoir recours à des psychologues dans le cadre d'un marché national. Les modalités de recours seront détaillées une fois la passation du marché effectuée. Orientation ne veut pas dire action !

► Un nouvel outil informatique d'évaluation des risques professionnels verra le jour en 2024 : Prev'action.

Il permettra selon la direction, de simplifier et revitaliser la démarche d'évaluation et de prévention. Cela représente un travail considérable pour l'Assistant de Prévention selon l'ISST mais les challenges sont faits pour être relevés ! FO-DGFIP reste très inquiète compte tenu de la fragilité de nos effectifs et des multiples « casquettes » assurées par M.Catheline.

► Améliorer les conditions de travail et agir sur l'organisation pour prévenir les risques professionnels et donner du sens au travail.

► Prévenir le risque de « désinsertion professionnelle » des agents et accompagner les agents en fin de carrière.

Le premier risque est lié aux longues maladies, aux congés longue durée. Les assistantes sociales interviennent après signalement des RH au bout de 3 semaines d'absence. Un travail en liaison avec les RH est fondamental.

► Poursuivre le développement de la culture de prévention des risques professionnels par une politique de formation et d'information.

De nouvelles formations seront lancées en 2024, en particulier, sur la prévention des conduites addictives, des risques de désinsertion professionnelle, des accidents. Conformément à la circulaire de la Première ministre du 22 février 2022 un module de sensibilisation à la santé mentale tout public devrait être réalisé. Parallèlement, une réflexion sera menée concernant la formation de secouriste en santé mentale.

► Prévention du risque amiante.

Pas de changement à signaler dans ce domaine.

A l'issue de la présentation, FO-DGFIP dénonce l'absence de données relatives à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

3° Examen des fiches de signalement, des accidents de travail et des demandes portées au registre SST 70

→ Pas de nouveaux accidents de travail depuis le dernier CSAL FS.

→ Le registre SST présente une demande relative au problème d'éclairage du parking de la DDFIP . L'horloge astronomique doit être remplacée. A suivre...

→ Les fiches de signalement présentées concernent essentiellement des agressions verbales, du harcèlement moral et du dénigrement. Cette situation prouve que les agents se sont appropriés les fiches qui ne doivent pas se limiter à des agressions extérieures. En effet, chaque fiche donne lieu à un compte-rendu et à des mesures ultérieures. Nous serons vigilants au soutien et actions apportées par la direction sur les cas présentés ce jour.

Soulignons que la direction incite fortement les agents, tous grades confondus à la rédaction de fiches de signalement ce qui permet de consolider les dossiers présentés, préambule pour une action nationale.

4° Réaménagement du SIP de Lure

FO-DGFIP indique que les plans présentés ne reflètent pas intégralement l'installation prévue. Cependant, nous notons que l'ensemble des agents a été associé et satisfait.

Le déménagement sera effectif la 3^e semaine de mars.

FO-DGFIP souligne que les agents n'ont plus d'écrans réglables en hauteur. La direction va effectuer un recensement pour doter de nouveau les agents. Un point sera fait avec la CID. L'objectif n'étant pas de les réinstaller dans des conditions moins favorables !

De plus, le monte-personnes n'est toujours pas réparé suite à la panne d'une pièce. Comme toujours, la direction ne perd pas espoir.

Plus globalement, le site de Lure a fait l'objet d'un avis de l'ISST en août 2023 pour l'accessibilité PMR. Les devis sont réalisés, nous dépendons des crédits budgétaires.

5° Point budget et propositions de dépenses

Comme souligné dans notre liminaire, FO-DGFIP dénonce l'absence de document préparatoire mentionnant le budget de la Formation Spécialisée (FS) 70. Nous avons pu nous procurer les chiffres par notre canal syndical alors que la direction ne les avait pas ! Cherchez l'erreur ! Le budget pour la Haute-Saône est déterminé sur la base des 271 ETP au 01/09/2023 qui détermine le montant alloué. Pour FO-DGFIP, nous assistons à une baisse du budget d'environ 9 %. La direction confirme confusément et timidement ce chiffre tout en restant vague sur le sujet.

La méthode pour utiliser les crédits sera examinée en groupe de travail ! Aucune proposition de dépenses n'a été formulée ni votée ce jour !! Nous comptons sur le groupe du travail du 28 mars pour définir conjointement les dépenses à prévoir !

Bizarrement, l'enveloppe régionale dédiée aux formations nous a été fournie : 7 152 €. Formations « manipulations extincteurs » et secouristes sont proposées mais non votées. Nous en discuterons en groupe de travail alors que l'appel à candidater est déjà envoyé aux agents !!

Il nous est précisé que l'infirmière en place depuis le 01/01/2024 interviendra dans les postes pour délivrer des conseils sur les postures au travail (sans matières idoines, cela prête à sourire !)

FO-DGFIP demande une nouvelle fois à ce que chaque agent soit équipé correctement !

FO-DGFIP dénonce l'absence d'anticipation et d'organisation. Des propositions correspondantes à des demandes récurrentes auraient déjà dû être faites ! L'année 2024 sera stricte au niveau budgétaire (fermeture de Chorus pour plusieurs semaines, moins de souplesse budgétaire).

Concernant le Centre de Contact (CDC), des enveloppes budgétaires spécifiques seront déployées par SPIB.

Questions diverses :

- FO-DGFIP souligne de nouveau l'absence d'information relative aux boîtiers d'incendie. La direction va communiquer dans un délai non défini...

- FO-DGFIP met en avant l'utilisation de casques téléphoniques dans les open space. Un recensement pourrait être fait pour les agents intéressés.

- FO-DGFIP interroge sur l'arrivée de nouveaux cadres supérieurs :

→ Mme Morgat sera remplacée au 02/05/2024 à la tête, notamment, du PPR par intérim

→ La gestion du PCU sera assurée par M. Arondel au 02/05/2024

→ Le SIP de Vesoul reste dans l'incertitude pour le moment, une candidature intéressante est retenue.

Ainsi, la DDFIP resterait organisée en 3 pôles pour le moment.

→ Dans le cadre des actions environnementales, FO-DGFIP met en avant les propositions Bercy-Vert, pertinentes et permettant l'octroi de crédits supplémentaires.

→ Comme indiqué dans le mail de diffusion départementale de FO-DGFIP, la Haute-Saône bénéficie de dotations de contractuels au titre de la première vague :

-1 B au SGC de Gray

-1B au BIL

-9B au CDC

-15C au CDC

Les entretiens débiteront prochainement.

FO-DGFIP dénonce l'importance des recrutements contractuels sur le CDC. Suite à des informations nationales, seules 3 personnes ont demandé le CDC au plan national !. Peu de sachants.... Mais cela fonctionnera....

Mais rassurez-vous, le directeur est confiant !

Le Nouveau né Haut-Saonais va grandir grâce à des parents bienveillants et vigilants sur son avenir !

Le président insiste sur l'impossibilité de procéder à la levée du délai de séjour pour les agents concernés. La souplesse évoquée reçoit une fin de non-recevoir !

- FO-DGFIP demande pourquoi les agents techniques ne prennent plus en charge le courrier des services. Suite à des problèmes organisationnels, ce dispositif est suspendu. La direction s'engage à revoir cette procédure très appréciée par les agents des services.

- FO-DGFIP réitère sa demande relative au changement des ouvrants du SGC Vesoul. La direction prend note.

- FO-DGFIP met de nouveau en avant le problème relatif aux paies des vacataires. En raison des dates des trains de paie, certains se voient sans traitement en fin de mois ce qui génère des difficultés financières. La direction a fait remonter cette situation au CSRH.

- FO-DGFIP revient sur l'organisation du PPR en l'absence de Mme Piot. M Catheline intervient sur les ressources humaines en plus de ses multiples fonctions. À la demande du service RH, M.Pons agit en soutien sur ce domaine.

- Le déménagement de la délégation à la DDFIP reste toujours en attente des financements.

- Les ateliers de facilitation organisés au SGC de Luxeuil se dérouleront les 28-29/03. Différents thèmes seront abordés comme l'organisation du SGC, le positionnement des encadrants et de l'antenne.

- À ce jour, le déménagement du PCU à la DDFIP est suspendu car le président doit rencontrer le nouveau Responsable de la Politique Immobilière de l'État et le futur responsable doit avoir une vision globale du service.

- FO-DGFIP demande un point sur l'installation des matériels obtenus grâce au fond d'amélioration des conditions de vie au travail sur les différents sites. La direction va expertiser.....

Déterminés, mobilisés, progressistes, vigilants, les élus FO-DGFIP vous représentent au sein de de toutes les instances !

Les élus : Julie Boileau, Rachel Mangelle, Marie-Catherine Legrand, Pascal Baullard, Vincent Raliot

Suppléante : Nathalie Guyot

**C'EST
POUR VOUS
QU'ON SE BAT !**



**Déclaration liminaire du Comité Social d'Administration Local
Formation Spécialisée n° 4/2024**

Monsieur le Président,

Le 28 février dernier, nous apprenions la nomination de notre nouvelle directrice générale : Amélie Verdier.

Notre ministère, bien malade, a désormais une ex-spécialiste de la santé à son chevet.

Madame Verdier, arrivera-t-elle à soigner tous nos maux ? Utilisera-t-elle des médecines douces sous forme d'empathie, de psychologie et de bien-être au travail ou de la médecine de guerre en amputant encore nos emplois ?

Déterminées à se mobiliser, les organisations syndicales appellent à la grève le 19 mars prochain pour mettre un terme à la spirale de paupérisation de l'ensemble des personnels de la fonction publique et refuser de subir une énième année blanche de nos traitements.

L'efficacité des anciens CHS-CT, dans la prévention des risques, la sécurité, la santé de nos collègues ainsi que l'amélioration de leurs conditions de travail, ont été prouvées. En grande hâte, nos dirigeants ont voulu faire disparaître cette structure au profit d'une nouvelle entité : la Formation Spécialisée (FS) du Comité Social d'Administration Local. Prompte à détruire, la DGAFP a été moins rapide pour proposer un règlement intérieur type !

Nous sommes convoqués ce jour pour examiner, entre d'autres, la note d'orientations 2024 de la santé, sécurité et conditions de travail. FO-DGFIP reste persuadée que le dialogue social est un élément essentiel pour la mise en œuvre de mesures de prévention. Au-delà des mots et des rapports, cette note d'orientations doit être impérativement suivie d'effets avec les moyens correspondants.

Faute de documents préparatoires, FO-DGFIP a dû se procurer le budget prévisionnel pour la FS 70 de 2024. Celui-ci est de 24 908 € réserve déduite. Confirmez-vous ce chiffre ?

En 2023, le budget était de 26 874 €. Une note d'orientations prônant le renouveau de la sécurité des agents au travail avec un budget en baisse d'environ 9 %, n'est-ce pas antinomique ?

Nous dénonçons la différence entre la parole et les actes, entre les vœux pieux et les chiffres.

Le « en même temps » se traduit par un « quand même moins ».

Parallèlement, nous constatons une augmentation de l'enveloppe budgétaire pour la formation mutualisée qui passe de 5 023 € à 7 152 €.

Cette augmentation sera-t-elle suffisante pour répondre aux attentes de l'ensemble des 330 agents du département ?

Fier de votre création d'un centre de contact dans notre modeste département rural isolé, vous vous devrez d'être exemplaire en matière de sécurité et de santé au travail.

Un budget spécifique sera-t-il prévu ?

Vous nous avez vendu ce service relocalisé comme une structure innovante où le cahier des charges répondra au bien être des agents. Vitrine du département, cette nouvelle structure doit tirer vers le haut les conditions de travail de l'ensemble du département.

Les fiches de signalement, les accidents de travail et les demandes portées au registre SST nous ont enfin été communiqués dans les délais réglementaires. Nous constatons une recrudescence de l'utilisation des fiches de signalement inter-services. Les agents se sont appropriés la véritable utilité de cet outil en dénonçant des relations de travail compliquées.

Nous espérons que la direction saura apporter le soutien nécessaire aux agents, en difficulté, tous grades confondus.

Concernant les propositions de dépenses, le catalogue de formations présenté, est-il exhaustif ? Les chiffrages ciblés proposés semblent anticiper nos décisions à prendre !

Nouvelle Directrice, nouvelle structure, nouvelle note d'orientations pourraient nous laisser croire à un nouvel avenir, vos actes devront nous le démontrer !